

RH Illustrées

HARCÈLEMENT

EN CONTEXTE DE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été adopté temporairement en raison de la crise sanitaire de la COVID-19. Plusieurs entreprises le maintiendront certainement dans les mois à venir, mais le télétravail n'a pas que du bon. Avec sa généralisation imposée, il a semblé impératif pour l'Ordre des CRHA d'étudier ses impacts et de mettre en évidence ses enjeux, notamment dans le contexte du harcèlement.

VOICI UN PORTRAIT DES RÉSULTATS D'UN SONDAGE SUR CETTE QUESTION MENÉ PAR

L'ORDRE DES CRHA AUPRÈS CRHA | CRIA DURANT L'ÉTÉ 2020

29 % 

des travailleurs avouent avoir été personnellement victimes ou témoins de situations de harcèlement (alors qu'ils étaient 18 % en 2016).

75 % 

des travailleurs estiment que leur employeur met tout en œuvre pour prévenir et gérer le harcèlement en milieu de travail.



36 %

croient que le contexte de télétravail rend plus difficiles la prévention et la gestion du harcèlement en milieu de travail.



29 % 

des travailleurs ne seraient pas à l'aise de porter plainte à un employeur à distance, en raison du contexte de télétravail.



20 %

des professionnels RH croient que le risque de harcèlement psychologique au travail est plus élevé en contexte de télétravail.

33 %

craignent de ne pas être en mesure de constater qu'il y a du harcèlement au sein de l'organisation en raison du télétravail.



POUR INFORMATIONS



4/10

Selon Statistique Canada (mai 2020)

croient que le contexte de télétravail rend plus difficiles la prévention et la gestion du harcèlement en milieu de travail.

23 % 

des entreprises s'attendent à ce que 10% ou plus de leur personnel continuent de faire du télétravail une fois la pandémie terminée.

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés